



Nez Noir du Valais NN

1 Origine

La race Nez Noir du Valais a été mentionnée pour la première fois au 15^e siècle. Ses caractéristiques acquises au fil des siècles, comme la capacité d'adaptation au climat rude des montagnes, la mise en valeur du fourrage, la fécondité, la frugalité et la fidélité à l'emplacement en font une race sans pareil.



2 Portrait succinct

Mouton de montagne de grand format, robuste, peu exigeant, harmonieux et présentant des membres solides. Le port de

cornes, les caractéristiques de couleur marquantes sur la tête et les pattes ainsi que la toison longue distinguent la race comme étant typique et unique. On mentionnera la sensibilité aux températures élevées, qui ont une influence marquée sur le comportement en pâture et sur l'ingestion de nourriture durant les mois d'été.

Le désaisonnement, les bonnes caractéristiques maternelles, la performance carnée de même que la toison longue font du mouton Nez Noir du Valais un élément du patrimoine culturel du Valais qui s'est maintenu jusqu'à nos jours et très apprécié dans les milieux d'éleveurs, en particulier du Haut-Valais.

3 Buts d'élevage

- Préservation et amélioration de la robustesse, absent de tares héréditaires
- Bonne faculté d'adaptation aux conditions alpines
- Aptitude à l'estivage, fidélité à l'emplacement
- Mise en valeur optimale du fourrage de prairie
- Longévité, avec une durée de production moyenne de 5 à 7 ans
- Charnure moyenne (T)
- Finesse de la laine 5 – 4, sans poils morts, longueur: plus de 10 cm en 180 jours
- Caractéristiques de couleurs correctes chez les animaux femelles comme chez les mâles

4 Caractère

Le mouton Nez Noir du Valais possède un caractère calme. L'ingestion de nourriture lors de pâture naturelle se fait le matin depuis l'aube jusqu'au lever du soleil et le soir après le coucher du soleil jusqu'au crépuscule. En présence de rayonnement solaire direct et de températures dépassant 25 °C, ce mouton ne s'alimente pas.

5 Reproduction

5.1 Agnelage

Les agnelages sont saisonniers, pour l'essentiel en automne et en hiver, de même qu'au printemps. Le premier agnelage doit avoir lieu à 18 mois.

5.2 Fécondité des brebis (valeur d'élevage)

- Au moins deux agneaux vivants jusqu'à l'âge de 3 ans.
- Durant la 4^e et la 5^e année: au moins 4 agneaux nés vivants
- En moyenne 1,6 agneau par brebis et par an.



6 Appréciation de la conformation

6.1 Type (format)

Mouton de grand format au corps harmonieux, de charnure moyenne, affichant une bonne croissance et des caractéristiques de couleurs typiques.

6.1.1 Robe

Noir du chanfrein au milieu de la tête; bordure des yeux noire, reliée de chaque côté par la coloration du chanfrein; oreilles noires; coloration horizontale noire des paturons; taches noires uniformes à la pointe des jarrets et sur les genoux; chez la femelle, une tache noire sur la queue est souhaitée, mais elle ne doit toutefois pas être trop grande et doit être interrompue; chez les mâles, on ne tolère aucune tache sur la queue.

6.1.2 Tête et encolure

- Tête courte, port fier, mufler et front larges, chanfrein busqué
- Oreilles de longueur moyenne
- Position des dents superposée ou adjacente
- Forme de la tête marquée chez les béliers
- Encolure courte et bien musclée

6.1.3 Cornes

♀	· En spirale, bien détachées des joues; horizontales ou cintrées
♂	· Cornes cintrées en grandes spirales; bien détachées des joues
♀, ♂	· Quelques stries noires tolérées dans la corne

6.1.4 Poitrine, épaule

- Poitrine large, profonde avec côtes bien rondes
- Épaules bien attachées

6.1.5 Garrot

Valeur de référence pour les animaux adultes: ♀ 72– 78 cm ♂ 75 - 85 cm

Garrot large et fermé.

6.1.6 Dos, bassin, reins, gigot

- Ligne supérieure droite
- Dos large et long
- Reins larges, solides et bien musclés
- Bonne profondeur de flanc
- Bassin de longueur moyenne, large et peu incliné
- Gigot bien musclé

6.1.7 Poids

Valeur de référence pour les animaux adultes: ♀ 70 - 90 kg ♂ 80 - 120 kg

6.2 Aplombs

6.2.1 Membres

- Constitution osseuse solide
- Puissants, bien posés et recouverts d'une toison régulière

6.2.2 Aplombs / position

- Membres postérieurs bien posés; pas de jarrets clos, pas de jambes ouvertes
- Membre antérieurs: position large et pas en X
- Jarrets moyennement arqués
- Paturons courts et solides

6.2.3 Allure

- Large (non vacillante)



- Pied sûr
- Position large

6.3 Laine

6.3.1 Laine / toison / densité

- Délimitation de la toison: ligne inférieure: coude et pli du grasset; ligne supérieure: ligne des oreilles à la nuque (y c. base de la queue)
- Toison naturelle équilibrée sur l'ensemble du corps
- Toison uniformément blanche et homogène
- On tolère quelques brins de laine noirs isolés sur le cou des animaux de plus de 18 mois
- Longueur de mèche de plus de 10 cm en 180 jours

6.3.2 Finesse

F 5-4

6.4 Défauts d'esthétique

6.4.1 Avec déduction (type)

♀	· Caractéristiques de la race manquantes
	· Erreur de pigmentation <i>Zwischenflecken</i>
	· Coloration grise ou brunâtre des caractéristiques de la race sur la tête ou sur les membres
	· <i>Langue</i> blanche ou noire sur les paturons
♀	· Absence de nez busqué
	· Attache de l'oreille blanche
♂	· Coloration noire dépassant l'oreille (<i>Ohrenrose</i>)
	· Mâchoires de longueurs inégales, position des dents non correcte chez les animaux âgés de 18 mois et plus
	· Animaux négligés

7 Motifs d'exclusion (note 1)

Première appréciation ou jusqu'à l'âge de 18 mois

Type	· Monorchidie, testicules inégaux ou cryptorchidie bilatérale
	· Nanisme
	· Mâchoires de longueurs inégales, position des dents non correcte
	· Queue tronçonnée de manière non conforme à l'OPAn
Aplombs	· Paturons affaissés, malposition extrême
Laine	· Laine mêlée
	· Poils morts et poils crépus dans la toison ainsi que jarre en quantité trop importante

7.1 Motifs d'exclusion spécifiques à la race (note 1)

Première appréciation ou jusqu'à l'âge de 18 mois, animaux mâles

- Taches sur le corps à l'intérieur de la délimitation de la toison
- Absence de tache noire sur le jarret ou le genou

8 Ne pas réaliser d'appréciation

Moutons sans marque auriculaire

En sus pour les marchés-concours intercantonaux

- Animaux malades ou blessés, souffrant notamment de: piétin, dartres, ecthyma contagieux, cécité du chamois, maladies ou blessures de la mamelle, un seul trayon fonctionnel, affection des organes génitaux
- Animaux cachectiques
- Animaux fortement souillés

